

# Devenir agriculteur en société

## Objectifs

Permettre aux stagiaires de : - Connaître ce qu'est une société et comment elle fonctionne ; - Connaître les outils de gestion d'une société (juridiques, fiscaux, relationnels) ; - Exprimer son projet personnel et professionnel et celui de ses futur-e-s associé-e-s

## Pré-requis

Aucun

## Contenu

Journée 1, 26 Janvier

Interconnaissance des participants, point sur l'état d'avancement des projets personnels e chacun-e et de l'avancée des projets sociétaires  
Définition d'une société, intérêts de créer une société, engagement des associés  
Présentation des sociétés agricoles (GAEC, EARL, SCEA), des statuts, des démarches de création d'une société et des différents types d'apport  
Lien entre le mode d'acquisition du foncier et le type de société choisie  
Le fonctionnement juridique d'une société : les Assemblées générales et les PV, les cahiers de délibération, la clef de répartition, le règlement intérieur  
Le fonctionnement comptable d'une société : partage des résultats, prélèvements, fonctionnement et gestion des comptes courants associés

Journée 2, 27 janvier

Comment transformer ou dissoudre une société, aspects fiscaux d'une société : la transmission et la réévaluation de parts sociales, droit et fiscalité des successions, les donations partage, éléments de donation familiale  
Les facteurs clés de réussite d'une société, les avantages et inconvénients  
Identifier ses besoins et celui du collectif pour choisir le statut qui correspond, et se questionner sur « qu'est-on prêt à mutualiser » ?  
Savoir se poser les bonnes questions sur ses besoins personnels et sa vision du collectif pour savoir quel est le statut le plus adapté pour le projet du collectif

Journée 3, 28 Janvier

Construire un règlement intérieur : identifier ses objectifs et son contenu (règles au sein du groupe de partage du temps, du travail, de l'argent, des décisions, les règles de fonctionnement et principes d'organisation)  
Les outils de circulation de l'information et de partage des décisions : bureau, conduite de réunions, AG, cahiers de liaison  
Quelques éléments d'anticipation et de gestion des conflits au sein d'une société agricole  
Construction d'un plan d'action individuel

Les capacités acquises par les stagiaires seront évaluées au travers d'un bilan oral réalisé à la fin de chaque journée et en fin de stage. Une grille d'auto-évaluation des acquis sera également délivrée aux stagiaires à l'issue de la formation.  
En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

Apports théoriques : documents et supports écrits

Le contenu de la formation sera adaptée au profil des participants.

Pour s'inscrire, contactez-nous par mail, par tél ou envoyez-nous le bulletin d'inscription. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.

## Modalité d'enseignement

présentiel

## Dates, lieux et intervenants

**26 janv 2022** 34 Avenue de Toulouse  
09:00 - 17:00 (7hrs) 31390 Carbonne

**27 janv 2022** 34 Avenue de Toulouse  
09:00 - 17:00 (7hrs) 31390 Carbonne

**28 janv 2022** 34 Avenue de Toulouse  
09:00 - 17:00 (7hrs) 31390 Carbonne

## Partenaire(s)



## Financeur(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

## Infos complémentaires

**Organisée par** ADEAR Haute-Garonne

**Durée de la formation** 3 jour(s)

**Date limite d'inscription** 18/01/2022

## Tarifs

Coût de la formation : 672€. Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA (dans la limite de l'enveloppe disponible). Non éligible VIVEA, nous contacter.

## Plus de renseignements

Camille Leuret, responsable de stage  
adear31@fadear.org  
ADEAR 31  
21 rue de la République  
31270 Frouzins  
07 85 05 52 72  
Formation portée par l'ARDEAR Occitanie, N°OF : 91 30 02 803 30

## Taux de satisfaction : %

Les midis : repas tiré du sac /  
Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.

## Modalités d'accès :

Camille Leuret, Accompagnatrice à l'ADEAR 31  
Maître Jérôme Chaubet, Avocat en droit rural  
Maître Jérôme Chaubet, Avocat en droit rural  
Chantal Tresserra, Accompagnatrice spécialisée en agriculture de groupe à l'ATAG  
Chantal Tresserra, Accompagnatrice spécialisée en agriculture de groupe à l'ATAG